Dufresne Hébert Comeau

Avocats-conseils Gilles Hébert, c.r. Jean Hétu. Ad. E

Ligne directe: (514) 392-5725 scadrin@dufresnehebert.ca

Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 6 novembre 2014

Me Véronique Dubois RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la bourse 800, Place Victoria 2e étage Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de

transport R-3888-2014

N/dossier : 4672-2

Chère consoeur,

Suite au dépôt tardif des réponses du Transporteur, la FCEI se voit dans l'impossibilité de rencontrer l'échéancier du 14 novembre pour le dépôt de sa preuve, et ce, malgré tous les efforts pouvant être faits en ce sens. En effet, un calendrier réglementaire particulièrement chargé, incluant notamment des séances de travail les 12 et 13 novembre et le dépôt concomitant d'une preuve dans le dossier R-3905, fait en sorte que ces deux journées ne peuvent être récupérées d'ici le 14 novembre prochain.

Le FCEI demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai jusqu'au 21 novembre 2014 pour le dépôt de sa preuve. Afin d'éviter tout préjudice, la FCEI n'aurait pas d'objection à ce que les demandes de renseignements à la FCEI puissent être repoussées d'une semaine tout en maintenant la date du 23 décembre 2014 pour la production des réponses.

Considérant, que les audiences sont prévues au début de février 2015, la FCEI soumet que cette demande n'affectera pas le bon déroulement du dossier.

Dufresne Hébert Comeau

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Steve Cadrin Steve Cadrin, avocat SC/sb

#490258